



**PRÉFET
DE SEINE-ET-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PRÉFET
DE LA SEINE-
SAINT-DENIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMPTE RENDU

Torcy, le

13 AVR. 2026

Objet	Commission de suivi de site du Fort de Vaujours
Date et lieu	Le 28 janvier 2026 – Sous-préfecture de Torcy
Participants	Mme Magali DAVERTON, sous-préfète du Raincy M. Alain NGOUOTO, sous-préfet de Torcy Mme Ersilia SOUDAIS, députée de la 7^{ème} circonscription de Seine-et-Marne Mme Dominique DELLAC, vice-présidente du conseil départemental de Seine-Saint-Denis M. Pierre LAPORTE, conseiller départemental de Seine-Saint-Denis Mme Emma ABREU, conseillère départementale de Seine-et-Marne M. Xavier VANDERBISE, conseiller départemental de Seine-et-Marne et maire de Courtry Mme Céline RUVA, adjointe au maire de Coubron M. Dominique BAILLY, maire de Vaujours M. Frédéric PARIS, conseiller technique - Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne M. Louis-Vincent BOUTHIER, chef de la division de Paris ASNR Mme Marie-Odile GALLERAND, adjointe au chef de l'unité expertises des sites et déchets radioactifs ASNR Mme Audrey JUNKER, inspectrice à la Division de Paris ASNR M. Nicolas BRISSON, adjoint au chef du laboratoire expertise radiologique Nord ASNR Mme Isadora RICHEL, DRIAAF Ile-de-France Mme Agnès COURET, cheffe de l'UD77 – DRIEAT M. Florent TESSIER, UD77 – DRIEAT Mme Céline HODGE, chef de pôle DDETS 77 M. Gilles BOUCHET, responsable développement carrières Placoplatre M. Eric ROYER, chef de projet du site Placoplatre Mme Sophie MAMBRINI, cheffe de projet environnement et communication des carrières Placoplatre M. Eric FLAMAND, consultant pour Placoplatre M. Jamel KOTBI, CSE Placoplatre Mme Mireille LOPEZ, France Nature Environnement 77 M. Claude GAUTRAT, France Nature Environnement 77 M. Francis REDON, Association Nature Environnement 93 Mme Sylvie VAN DER BRINK, Association des Amis Naturalistes des Côteaux d'Avron ANCA M. Jean-François PORTILLO, Mouvement National de Lutte pour l'Environnement 93 Mme Christiane LAVRADOR, Coubron Environnement ADESBB Mme Virginie REMY, cheffe du bureau de l'environnement – Préfecture Seine Saint Denis Mme Dayana SAKAYANATHAN, adjointe à la cheffe du BCIPV - Sous-préfecture du Raincy Mme Nathalie CHIMOT, adjointe à la cheffe du BRCT - Sous-préfecture de Torcy

Le compte rendu est accompagné des présentations diffusées en séance.

Le sous-préfet de Torcy ouvre la séance en indiquant qu'il s'agit de la première commission de suivi de site (CSS) organisée sous sa co-présidence avec la sous-préfète du Raincy puisqu'il est arrivé en septembre 2025 dans l'arrondissement.

Il rappelle le contexte de la tenue de l'instance ce jour :

- un report à cette date qui s'explique par l'enquête publique qui s'est terminée le 30 décembre 2025 ;
- la suspension par le tribunal administratif de l'arrêté préfectoral autorisant Placoplatre à exploiter la carrière de Guisy ;
- un arrêt du chantier d'exploitation, compte tenu de ce qui précède.

France Nature Environnement 77 indique ne pas avoir été contactée pour fixer l'ordre du jour de la commission, comme le prévoit l'arrêté du 18 juin 2014. Le sous-préfet de Torcy assure que cela ne se reproduira pas.

Il passe ensuite la parole à Placoplatre.

1/ Procédure de régularisation

Placoplatre fait un point sur l'instruction du dossier :

- un rapport déposé en juin 2025 venant compléter l'étude d'impact conformément à la demande du tribunal administratif ;
- un avis favorable du CNPN et un avis rendu par la MRAE le 29 août 2025 ;
- une enquête publique qui s'est déroulée du 24 novembre au 30 décembre 2025.

La sous-préfète du Raincy informe les membres de la CSS que le commissaire enquêteur a demandé une semaine supplémentaire pour déposer son rapport.

Le rapport sera ainsi remis le 6 février prochain au plus tard, avec une transmission de tous les documents au tribunal administratif attendue pour la fin mai 2026.

2/ Mesures de maintien du site

Compte-tenu de ce qui précède, Placoplatre rappelle que la présentation se limitera aux mesures de maintien du site :

- la mise en place des clôtures est terminée à ce jour ;
- le réseau de surveillance est en cours de réalisation ;
- des travaux de curage et de pompage ont été réalisés ;
- deux inspections menées sur site ont eu lieu, la première en juillet 2025 par l'ASNR et la seconde en octobre 2025 par les services de la DRIEAT 77.

Placoplatre rappelle que suite à la décision du tribunal administratif, les mesures d'accompagnement et les mesures compensatoires ont été suspendues. Malgré tout et dans le cadre du suivi de la population des chiroptères, des mesures hygrométriques et thermométriques des cavages Nord et Ouest ont été réalisées. L'idée est d'avoir un état initial, pour analyser par la suite l'impact des travaux dans les cavages, lieu d'hibernation des chauves-souris.

Placoplatre fait ensuite un point sur les travaux de démolition effectués fin janvier et début février 2025 hors du périmètre de l'installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) :

- Sur Courtry, des travaux sur la partie A 12 (4 superstructures de bâtiments)
- des travaux sur les parties A8 et A12 (1 infrastructure en A8 et 4 infrastructures en A12)

France Nature Environnement 77 souhaite connaître le numéro des bâtiments démolis en 2025, ainsi que l'usage de ces bâtiments. Placoplatre a apporté les éléments suivants, après la séance. Ils sont ajoutés au compte-rendu.

Sur le secteur A8, il s'agit des bâtiments n° 41 et périphérie, K10, K4/GK4, route entre 41 et ancien 42PC et route allant de 43PC à route « Vaujours ».

Sur le secteur A12, il s'agit des bâtiments contrôle, CI2, CI3 et ZO ainsi que Z1, 66, 68 et 69.

A la question des travaux de dépollution qui s'inscrivent dans le périmètre de l'ICPE, Placoplatre répond qu'ils sont suspendus conformément à la décision du tribunal administratif.

3/ Bilan environnemental

Placoplatre précise que le bilan environnemental est disponible en ligne sur le site fort-de-vaujours.fr

Il présente ensuite le suivi de la qualité de l'air sur le volet radiologique, avec 4 balises en limite de propriété et 3 balises environnementales sur Vaujours, Villeparisis et Courtry, toutes installées depuis le début du chantier. *Cf présentation diffusée en séance.*

A ce jour, les valeurs ne témoignent pas d'une quelconque anomalie radiologique dans la qualité de l'air.

Concernant la partie hydrologique, Placoplatre rappelle que les prélèvements d'eau sont réalisés de façon semestrielle sur 3 types de nappe : la nappe la plus profonde dite de l'Eocène supérieur, la nappe de Brie et les eaux superficielles (fosse d'Aiguisy). *Cf présentation diffusée en séance.*
On n'observe aucune anomalie ni variation significative radiologique et une absence d'impact chimique sur les 3 types de nappe.

↳ Sur la fosse de l'Eocène supérieur

A la question posée par France Nature Environnement 77 sur l'absence de résultats concernant l'uranium en avril 2025, Placoplatre indique que le laboratoire a rencontré des difficultés avec l'échantillon collecté. Ce dernier étant devenu inutilisable, les données n'ont pas pu être remontées. Une nouvelle campagne de prélèvement n'a par ailleurs pas été demandée.

France Nature Environnement 77 relevant une augmentation dans les secteurs des piézomètres PZ-E et PZS, Placoplatre répond que la variation n'est pas significative.

L'ANSR précise que l'ordre de grandeur est très faible compte tenu des ordres de grandeur de la valeur nationale.

↳ Sur la fosse d'Aiguisy

France Nature Environnement 77 s'interroge sur le fonds de fouille. Placoplatre indique que chaque année, le ruissellement ramène des déchets, rendant nécessaire le curage des bassins.

A la demande de France Nature Environnement 77 d'obtenir le résultat des analyses physico-chimiques de tous les piézomètres, Placoplatre répond que ces données (200 substances recensées), bien que déjà consultables en ligne, pourront être communiquées avec le compte-rendu de la séance.

L'association demande également communication de la convention de déversement des eaux pluviales, qui sera donc diffusée avec le compte-rendu de la séance.

4/ Suivi des inspections

➤ Une inspection a été réalisée le 10 juillet 2025 par l'ANSR. *Cf. document diffusé en séance.*

Suite à cette inspection, des réponses et des engagements très satisfaisants ont été apportés par Placoplatre. Une mention a été faite sur le respect des périodicités des contrôles des appareils de mesure et à la mise à jour de la documentation.

Sur les questionnements suivants de France Nature Environnement 77, ci-dessous les réponses de Placoplatre et de l'ANSR :

- le stockage des déchets : la demande est en cours.
- le débroussaillage du fort central : il n'a pas été fait (programmé sur 2026).

- la transmission du bilan environnemental du 1^{er} semestre 2025 à l'ANSR dans le délai imparti : oui, reçu en octobre 2025.
- la valorisation des eaux de ruissellement : une réflexion est en cours sur le sujet.

➤ Une inspection a été réalisée le 14 octobre 2025 par les services de la DRIEAT 77. Elle a confirmé la suspension de l'activité sur le site suite à la décision du Tribunal administratif de Montreuil du 25 juillet 2024 et la mise en œuvre les dispositions de mise en sécurité figurant dans la lettre préfectorale du 24 septembre 2024.

La société Placoplatre devra préciser, dans un délai maximal d'un mois, les suites données aux recommandations du rapport du 15 mai 2025 de BG-WSP sur l'inspection des cavages de la fosse d'Aiguisy. En outre, l'exploitant a précisé qu'il fera intervenir un géotechnicien avant toute reprise de travaux afin d'établir les travaux préliminaires nécessaires à une exploitation en toute sécurité.

Sur les questionnements suivants de France Nature Environnement 77, ci-dessous les réponses de Placoplatre et de la DRIEAT

- le glissement de terrain : à ce jour, pas de mouvement de terrain constaté. L'évolution du glissement, actuellement protégé par une bâche, est suivie en continu par un géotechnicien à l'aide d'un inclinomètre.

A la demande du sous-préfet de Torcy, une présentation de ce suivi sera faite par Placoplatre lors de la prochaine CSS.

5/ Questions diverses

- le sujet des inondations : qui doit être regardé rigoureusement.
- l'extension d'une installation de stockage des déchets sur une ancienne carrière remise en état : la sous-préfète du Raincy indique que ce point a été discuté lors de la dernière commission locale de concertation et de suivi des carrières (CLCS) en 2025.
- la prolifération des sangliers ainsi que la tenue de prochaines battues et leur encadrement.

La vice-présidente du conseil départemental 93 fait un commentaire sur l'enquête publique du projet de Vaujours.

Un avis défavorable avait été émis en 2023 par le département 93, renouvelé à l'occasion de l'enquête publique qui s'est tenue fin 2025, au motif du principe de précaution. Par ailleurs, ils ne sont pas convaincus sur la réduction des gaz à effet de serre et rappellent l'incertitude sur la pollution radiologique des sols (méthode de détection de l'uranium pas conforme).

Elle pose la réflexion d'un site pilote de recherche pour le réemploi et le recyclage des plaques de plâtre existantes.

Les sous-préfets, en l'absence de questions et de commentaires supplémentaires et après avoir remercié les membres de la CSS pour leur participation, lèvent la séance.

La sous-préfète du Raincy

Magali DAVERTON

Le sous-préfet de Torcy

Alain NGOUOTO